



MUNICIPALITE

RAPPORT-PREAVIS N° 01/2023 AU CONSEIL COMMUNAL

**Réponse au postulat de M. Steven Pilet (VL) et interpartis,
intitulé « Favoriser l'implantation de la monnaie
Léman à Vevey »**

Séances :

| | | |
|---|----------------------------|--------------------------|
| Commission ad hoc | Je 9 février 2023 à 18h30 | Hôtel de Ville - salle 6 |
| Commission des finances | Me 25 janvier 2023 à 18h15 | Selon convocation |
| Commission de l'environnement et de l'énergie | Je 26 janvier 2023 à 18h30 | Hôtel de Ville - salle 6 |

Vevey, le 16 janvier 2023

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 17 mai 2017, Monsieur Steven Pilet (VL/Interpartis) a déposé un postulat intitulé « Favoriser l'implantation de la monnaie Léman à Vevey ». Ce postulat, soutenu par plusieurs partis, demande à la Municipalité de prendre des mesures pour encourager l'implantation de la monnaie « Le Léman », et ainsi favoriser et dynamiser le commerce local.

Pour ce faire, le postulant esquisse plusieurs pistes, notamment que la Commune accepte les paiements dans cette monnaie locale, par exemple pour les vins de la Ville, les entrées aux musées, ou encore pour les garderies. La Ville pourrait, quant à elle, proposer l'utilisation des Lémans pour le versement des subventions communales, le salaire de son personnel ou encore pour les jetons de présence des Conseiller·ère·s communaux.

Les monnaies locales

Les monnaies locales (ou monnaies complémentaires) sont des monnaies qui ne sont pas gouvernementales et qui ont pour objectif de n'être échangées que dans une zone géographique déterminée. Elles visent ainsi à rediriger la consommation vers les commerces et services de proximité et à favoriser la transition écologique et sociale en encourageant les circuits-courts, le lien social, et la définanciarisation de l'économie.

Ces monnaies complémentaires comportent de nombreux **avantages** : elles circulent beaucoup plus rapidement qu'une monnaie traditionnelle, et impliquent donc une activité économique plus importante. De par leur valeur au sein d'un périmètre géographique restreint, elles encouragent les échanges économiques locaux, relocalisent les achats et renforcent les liens et la collaboration entre les entités économiques locales.

Quant aux **inconvenients**, citons l'accumulation de monnaie qui arrive en fin de chaîne, et que le détenteur ou la détentrice ne parvient plus à dépenser, surtout dans un système économique dans lequel la monnaie locale n'est pas encore bien implantée. De plus, à ce jour, le succès des monnaies locales reste marginal en Suisse, et particulièrement dans le canton de Vaud, ce qui limite les débouchés pour leur utilisation.

Monnaie locale Le Léman

La monnaie locale Le Léman a été fondée par l'association « Monnaie Léman » en 2015. Comme pour les autres monnaies complémentaires, l'objectif de la monnaie Léman est de promouvoir les échanges économiques locaux et transfrontaliers dans la région lémanique.

L'association a été nommée lauréate 2017 de la bourse cantonale du développement durable du Canton de Genève, qui a souhaité récompenser l'exemplarité en termes de durabilité de ce type de monnaie, ainsi que le développement innovant de son portefeuille électronique.

Cette monnaie est annexée sur la valeur du franc suisse (1 LEM = 1 CHF) et existe tant comme monnaie physique que monnaie virtuelle. Comme la plupart des monnaies complémentaires, elle n'a pas de valeur officielle et n'est donc pas convertible. Cela signifie qu'une fois qu'une personne acquiert des Lémans, elle ne peut plus les changer en francs suisses.

Chaque Léman a un équivalent en francs suisse déposé sur un compte de la Banque Alternative Suisse (BAS). Ce système de couverture garantit le remboursement intégral des sommes en circulation en cas d'arrêt du système monétaire.

Si un·e commerçant·e souhaite devenir partenaire et utiliser la monnaie locale, elle·il doit adhérer à l'association en payant une cotisation (calculée en fonction du nombre de collaboratrices et collaborateurs) et en acceptant la charte de l'association. La cotisation permet de participer aux frais de fonctionnement de l'association et aux commerces d'être référencés

sur le site de l'association. Lors d'un paiement, le commerce paie des frais de service de 1% sur le montant de la transaction. Aucun frais n'est à la charge de la clientèle.

En février 2016, il était estimé qu'environ 24'000 Lémans étaient en circulation, puis 150'000 en 2017, pour atteindre 450'000 Lémans en circulation en 2022. Quelques 150 commerçants étaient partenaires de l'association et utilisaient donc les Lémans en 2015, contre 450 entreprises en 2022. L'association estime que 10'000 particuliers utilisent le Léman dans le cadre de leurs achats.

Les membres utilisateurs sont localisés pour 3/4 dans l'aire genevoise, pour 1/6 en France voisine et pour 1/10 dans l'aire vaudoise. Aucune information n'est disponible sur la vitesse de circulation du Léman, ni sur le nombre de transactions effectuées avec ce moyen d'échange. Plus spécifiquement, à Vevey, seuls 10 commerces et institutions l'acceptent actuellement.

Autres expériences régionales

Petite sœur du Léman, la monnaie locale **le Farinet** a été lancée en 2017 dans le canton du Valais. Malgré des débuts prometteurs, avec plus de 115'000 Farinets mis en circulation en 2018, les créateur·trice·s de cette initiative ont dû se résoudre à y renoncer après deux ans et demi. En effet, il a été constaté que la monnaie ne circulait pas suffisamment et que l'élan s'est rapidement essoufflé, tant du côté des commerçant·e·s que de la clientèle.

Lancée en 2018 dans le Gros-de-Vaud et au pied du Jura vaudois, la monnaie locale **l'épi** a bénéficié à une cinquantaine de commerçant·e·s, artisan·e·s, producteur·trice·s et autres prestataires de service de la région. Au maximum 27'600 épis ont circulé. Faute de succès, cette monnaie locale s'est éteinte après trois ans d'existence, le 25 novembre 2021.

Autre expérience, le **20'Val** a été lancé dans le Val-de-Travers en 2017. Communiqué comme une monnaie locale, les 20'Val fonctionnent en réalité plus comme un système de bons. 100'Val valent ainsi 100 francs et peuvent être dépensés dans tous les commerces du Val-de-Travers. Les commerçant·e·s peuvent ensuite changer leurs 20'Val en francs suisse, limitant ainsi le risque de « fin de chaîne ». Cette initiative connaît, aujourd'hui encore, un fort succès, avec plus de 790'000 Vals dépensés en 6 ans. Pendant la pandémie, grâce à des dons, 100 Vals étaient vendus à CHF 80.-, permettant ainsi de soutenir tant la population que le tissu économique local, sur le même modèle que les bons WelQome ou BienWenue.

Étude du potentiel de développement de la monnaie Le Léman à Vevey

Afin d'évaluer le potentiel de développement de la monnaie Le Léman à Vevey, un mandat a été attribué à l'association « Monnaie Léman » en 2019. Ce mandat, financé par le Fonds pour l'énergie et le développement durable, s'est déroulé sur deux ans et a pris fin en début d'année 2022 avec la publication d'un rapport.

Ce mandat poursuivait deux objectifs. D'une part, il visait à renforcer l'économie locale par l'introduction et le développement de la monnaie complémentaire "Le Léman" à Vevey. D'autre part, il visait à analyser certains flux financiers de l'administration communale, afin de déterminer lesquels pourraient être libellés en Lémans.

Dans les commerces

Seize partenaires-clés de la Commune, identifiés sur la base de leur proximité, des flux économiques et de leur filière d'activité, ont été démarchés. Ces acteur·trice·s se sont montrés curieux, voire parfois favorables au développement du Léman à Vevey.

Les inquiétudes émises par les partenaires étaient liées au fait de bien saisir les avantages d'une monnaie locale, au souci de ne pas pouvoir l'écouler auprès de ses fournisseur·euses

Finalement, avec 450'000 Lémans en circulation, on mesure bien que l'impact en termes de renforcement du tissu économique demeure très marginal. Le système reste aujourd'hui trop confidentiel pour envisager qu'il puisse avoir un réel impact sur les circuits économiques, à moins d'y mettre des moyens considérables, hors de portée de la Ville, pour assurer son développement.

Au sein de l'administration communale

À la suite de l'analyse des flux économiques présentée ci-dessus, la possibilité pour l'administration communale de proposer des prestations et d'accepter certains paiements en Lémans a été étudiée.

Des recommandations ont été formulées par l'association afin de favoriser le développement de la monnaie locale au sein de l'administration, pour ainsi dynamiser le commerce local. Les pistes esquissées suggéraient notamment (liste non exhaustive) :

- Accepter de percevoir une partie (10-15%) des loyers communaux en monnaie locale.
- Accepter de percevoir une partie (10-15%) des taxes et impôts en monnaie locale.
- Inciter les fonctionnaires et politicien-ne-s à accepter un paiement de leur salaire, de leurs annuités et/ou de leurs jetons de présence en monnaie locale.
- Établir des bons d'achat (bons BienWenue) en monnaie locale.
- Effectuer une campagne de communication sur les avantages de la monnaie locale.
- Créer un bureau de change pour la monnaie locale au sein de l'administration.

Après la prise de connaissance du rapport de l'association, ainsi que de la mise en relation des effets potentiels de cette mesure par rapport à sa complexité de mise en œuvre, il a été décidé de renoncer à implémenter la monnaie locale au sein de l'administration veveysanne pour les raisons suivantes :

- Débouchés faibles pour le paiement de l'administration à des partenaires privés : l'analyse des flux réalisée ci-dessus montre que seuls quelques échanges seraient aujourd'hui possibles. Toutefois, les montants en jeu aujourd'hui resteraient anecdotiques (subventions, éventuellement apéritifs) au vu de l'étendue actuelle du réseau Le Léman.
- Effet anti-social contre-productif : l'un des débouchés évoqués serait le paiement de subventions et/ou de salaires en partie en Lémans. Toutefois, cette mesure pourrait avoir un effet antisocial. En effet, les personnes les plus vulnérables, qui ont le plus besoin des différentes prestations communales, comme les subventions, ne peuvent pas nécessairement se permettre de dépenser l'argent qui leur est versé dans les quelques commerces acceptant les Lémans. Par ailleurs, concernant le versement des salaires, les employés et employées communaux à plus petite revenus et/ou ne vivant pas dans la région lémanique se retrouveraient préférentiellement par l'utilisation de cette monnaie.
- Complexité de la mise en place d'une comptabilité séparée au sein de l'administration : pour permettre le paiement de prestations en Lémans (p. ex. entrées aux musées, piscines, achats de vin, émoluments, etc.), il s'agirait de créer des caisses particulières, de les alimenter en conséquence et de tenir une comptabilité spécifique. En parallèle, les logiciels du système comptable devraient être adaptés pour accepter les écritures y relatives et les états financiers adaptés.
- Risque de « bout de chaîne » important : au vu du nombre de personnes qui paient des émoluments et prestations à la Ville de Vevey, et vu les flux financiers relativement peu importants de la Commune vers des commerces partenaires du Léman, le risque de thésauriser des Lémans est important pour la Commune, qui ne parviendrait pas à les écouler.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, il ne semble pas opportun d'implémenter la monnaie locale dans le fonctionnement de l'administration communale. Le système, à ce jour trop confidentiel et peu répandu en Suisse romande, rend son utilisation peu intéressante. Par ailleurs, des essais régionaux ayant échoué comme le Farinet valaisan qui a été retiré de la circulation fin 2019 après moins de trois ans d'utilisation, montrent les limites de ce système.

Toutefois, la mise en place d'un système encourageant la consommation locale reste d'un grand intérêt pour la Municipalité et fait partie de sa stratégie climatique. Le Plan climat recense la mesure C.T.12 « Encourager les circuits économiques courts auprès de la population ». Par conséquent, un projet alternatif, permettant d'encourager la consommation locale, est aujourd'hui privilégié.

Le Bureau de l'économie, du tourisme et des vignes présentera un projet en ce sens dans les prochains mois, en se basant sur l'expérience des bons BienVenue qui ont été mis en place pendant la pandémie covid-19, et des 20'Val présentés plus haut. En effet, la Municipalité estime que l'octroi de bons ou de carnets de réduction à faire valoir dans les commerces veveysans, sans être tout à fait assimilables à une monnaie locale, poursuit des objectifs similaires. Ils favorisent en ce sens des circuits encore plus courts que la monnaie locale, sans pour autant risquer d'avoir des flux financiers en sens unique. Ils offrent par ailleurs des avantages tant pour les commerces que pour la population.

C'est ce type de projets qui a également été favorisé par d'autres villes romandes qui se sont également essayées à l'exercice de savoir si une monnaie locale pourrait être la solution pour redynamiser le tissu économique local, comme Lausanne ou La Chaux-de-Fonds.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

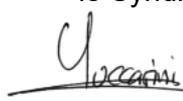
LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le rapport-préavis N° 01/2023, du 16 janvier 2023, concernant la réponse au postulat de M. Steven Pilet, intitulé « Favoriser l'implantation de la monnaie Léman à Vevey » ;
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. de considérer ce postulat comme réglé.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Yvan Luccarini Grégoire Halter

Municipale déléguée : Mme Gabriela Kämpf

Favoriser l'implantation de la monnaie Léman à Vevey

Beaucoup de Veveysannes et Veveysans sont soucieux de consommer des biens et services locaux comme geste d'une part écologique mais aussi en soutien à l'économie Régionale. Aller acheter ses légumes dans l'épicerie du coin plutôt que dans une grande surface est un geste allant dans ce sens-là. Une monnaie complémentaire favorise les circuits courts et participe directement au fonctionnement de l'économie locale en favorisant les liens entre producteurs, vendeurs et consommateurs.

Le Léman se veut solidaire et écologique, il a été créé en 2015 sous forme associative. Il est l'équivalent du franc et environ 120'000 unités circulent actuellement sous forme de billets sécurisés de 1, 5, 10 et 20 léman. Ils peuvent être achetés dans des bureaux de change spécifiques et, prochainement le Léman s'échangera également sur internet en monnaie électronique sous le nom de Lémanex.

Le nombre de commerces qui acceptent cette monnaie et actuellement de plus de 400 et ne cesse de croître. Dans notre commune, la monnaie est d'ores et déjà acceptée par une petite dizaine d'acteurs dont l'épicerie biologique Quinte et sens, la librairie la fontaine, le Théâtre de l'oriental, ou encore les cafés bar du Bachibouzouk, et du Bout du monde.

En inspiration du postulat soutenu par la plus part des partis lausannois en novembre et compte tenu de ce qui précède, les auteurs de ce postulat souhaitent que :

La municipalité de Vevey prenne des mesures pour encourager l'implantation de la monnaie léman et ainsi favoriser et dynamiser le commerce local.

Dans le cadre de ses nombreuses transactions avec la population et les commerces, la commune de Vevey pourrait faciliter le mouvement de cette monnaie complémentaire, en l'acceptant à titre de paiement de la part des PME et commerces qui en reçoivent de leurs clients.

A titre d'exemple pour payer : les vins de la ville, les entrées aux musées et théâtres, l'accès à la piscine, des cartes journalières TP, une partie des taxes communales et émoluments, une partie des coûts des garderies, ou les emprunts à la bibliothèque.

Egalement à titre d'exemple, elle pourrait payer en monnaie Léman, sur une base volontaire des bénéficiaires : des rétributions en plus aux personnes effectuant des travaux d'occupation dans la commune, la distribution de subventions (comme la contribution d'aide sociale compensant la taxe de base sur les déchets ou une aide aux personnes dans le besoin), une partie des jetons de présence des conseillers communaux. Et également sur demande spécifique de ceux-ci uniquement, une partie des salaires des employés communaux et des municipaux.

Vevey le, 17 Mai 2017

Pour le PDC

Pour les Verts

Antoine Demond

Pour le PS. Serge Ansermet

Pour Vevey Libre Steven Pilet

Fabienne Despot

IMHOF Vincent